

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CLE DU 18 NOVEMBRE 2015, AU SMAT DU HAUT-ALLIER



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier  
SMAT du Haut-Allier  
Maison du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo - BP 64  
43300 LANGEAC  
Mail : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)

**Avec la participation financière de :**



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*



## Présences

### Membres du bureau présents:

M. ROME : Maire de Blassac, Président de la CLE  
M. ARCHER : Maire de Saint-Haon, Vice-président de la CLE  
M. LECUNA : EDF Unité Production Centre  
M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire  
M. POMMAREL : Conseiller Régional d’Auvergne  
M. REVEILLIEZ : Représentant de la DDT 43  
M. ERAUD : Représentant de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne  
M. SOUCHON : Président de la communauté de communes du Haut-Allier

### Membres du bureau excusés :

M. FIELBAL : Représentante de la DDT 48  
M. BONNET : Représentant de l’Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques  
M. BOUDOU : Représentant des maires du Cantal  
M. DUBOIS : Représentant de France-Hydroélectricité  
M. HOENNER : Représentant des maires du Puy de Dôme  
M. CHAMPEL : Représentant des maires d’Ardèche  
M. TOIRON : Représentant de la Chambre d’agriculture de la Lozère (élu)  
Mme GUENEE : chambre agriculture 48 (technique)

### Membre du SMAT présent :

Mme LAGALY : Animatrice du SAGE du Haut-Allier  
Mme SIMON : Directrice du SMAT du Haut-Allier

La liste d’émargement est présentée en annexe 1.

## Ordre du jour :

- Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges
- Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès
- Réflexion sur le contenu et le calendrier de diffusion de la plaquette de communication du SAGE
- Points divers

\*\*\*\*\*

## **PREAMBULE :**

Le dix-huit novembre 2015, s'est tenue au SMAT du Haut-Allier, la réunion du bureau de la CLE. M. ROME, Président de la CLE, introduit la séance en remerciant les personnes présentes. Il énonce l'ordre du jour et laisse la parole à Mme LAGALY, animatrice de la CLE.

## **💧 AVIS DE LA CLE SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE LA MICROCENTRALE DU PRAT HAUT SUR LA DESGES**

Dans le cadre de l'instruction de la demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la microcentrale hydroélectrique du Prat Haut par la société « Production Hydroélectrique de la Desges », la DDT de Haute-Loire a sollicité, par courrier daté du 19 octobre 2015, l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date d'émission du courrier, soit jusqu'au 3 décembre 2015 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Mme LAGALY présente le dossier et rappelle les points de compatibilité du projet avec le SAGE ainsi que les manques. L'analyse du dossier est présentée dans le diaporama en annexe.

A l'issue de la présentation, les membres du bureau :

- **Considèrent que le dossier fourni manque de précision.** Dans le paragraphe 3 « Compatibilité avec le SDAGE », il est indiqué qu'aucun SAGE n'est présent sur le territoire d'étude. Or **le bassin versant de la Desges est concerné par le SAGE du Haut-Allier.** La compatibilité avec le SAGE du Haut-Allier n'est pas étudiée. De même, à plusieurs reprises, il est fait référence au SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse à la place **du SDAGE Loire-Bretagne**, c'est notamment le cas dans le paragraphe 3.3, présentant la compatibilité du projet avec le SDAGE. Ainsi au sein du tableau 20, les mesures ou préconisations citées sont celles du SDAGE RMC et non Loire-Bretagne. La compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne n'est donc pas étudiée.
- **Considèrent que le nouveau SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021** doit être pris en considération, le renouvellement d'autorisation prenant effet à partir de juillet 2016. Le chapitre 9 indique notamment que « sur les cours d'eau en très bon état écologique, le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants doit être subordonné à des prescriptions permettant de **maintenir le très bon état écologique** ».

- **Considèrent que l'abaissement du débit réservé** (de 200 l/s voire 300l/s selon la période de l'année à 120l/s) **n'est pas justifié et pourrait entraîner une dégradation de l'état écologique de la Desges**. Cette diminution de débit, malgré sa conformité avec la réglementation en vigueur, va à l'encontre de la disposition D4.3.4 du SAGE du Haut-Allier portant sur la préservation et le maintien des espèces patrimoniales et communes, et de l'un de ses objectifs généraux de maintenir et/ou d'améliorer la qualité des habitats aquatiques.

## Avis du Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE du SAGE du Haut-Allier émet **un avis favorable sous réserve** de la prise en compte des trois recommandations suivantes à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la microcentrale du Prat Haut :

- Préciser la compatibilité du projet avec le SAGE du Haut-Allier et le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.
- Préciser les résultats de l'étude des débits minimums biologiques et garantir la non dégradation de l'état écologique de la Desges dans le cadre de l'abaissement du débit réservé. Pour ce faire, les membres du bureau souhaitent **qu'un protocole de suivi de l'état écologique de la Desges soit proposé, pendant toute la durée d'exploitation, pour s'assurer du maintien du très bon état écologique du cours d'eau**.
- Inclure une clause de réserve dans l'arrêté préfectoral, précisant qu'en cas de dégradation du très bon état écologique du cours d'eau, le débit réservé soit rétabli à sa valeur d'origine, soit 250l/s (moyenne de 200l/s et 300l/s).

## ◆ AVIS DE LA CLE SUR LE REPROFILAGE DE LA RETENUE DE POUTES

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'exécution de travaux de reprofilage des sédiments sur les berges de la retenue du barrage de Poutès, la DREAL Auvergne a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

L'objet du dossier soumis pour avis est une mesure de réduction d'impact du prochain dossier d'exécution, qui vise à limiter la mobilisation des sédiments lors de l'opération de vidange totale du barrage programmée en 2017.

M. Lecuna, représentant d'EDF présente le projet aux membres du bureau, puis Mme Lagaly indique les points de compatibilité du projet avec le SAGE.

A l'issue de la présentation, les membres du bureau :

- **Considèrent que le projet est compatible avec le projet du SAGE du Haut-Allier**, notamment avec les dispositions :
  - D3.3.2 « Sécuriser les usages en tenant compte de la ressource »,
  - D4.1.1 « Mettre en œuvre un plan de restauration de la continuité écologique »,
  - D4.3.4 « Préserver les espèces patrimoniales »,

- D4.2.2 « Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau ».
- **Considèrent que les données de suivi recueillies lors des travaux pourraient être valorisées** et mises à disposition sur le site internet participatif du nouveau Poutès.
- **Considèrent qu'il serait utile de communiquer le calendrier et l'objet des travaux au groupement des professionnels des sports d'eaux vives et des prestataires d'activités physiques de pleine nature.**
- **Considèrent que l'abaissement du plan d'eau puis les travaux de reprofilage vont augmenter la concentration en colloïdes dans l'eau.** Ces colloïdes n'ont pas d'incidence sur la qualité de l'eau mais vont engendrer une augmentation de la coloration naturelle de l'eau de l'Allier et une baisse de sa transparence avec un impact potentiel sur les eaux de baignade situées à l'aval du barrage, et notamment sur celle de Monistrol d'Allier. Afin d'anticiper au mieux, l'impact des travaux sur cette activité, une rencontre entre les services de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Loire en charge de la surveillance de la qualité des eaux de baignade du département, du SMAT du Haut-Allier et d'EDF devra être organisée.

### Avis du Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE du SAGE du Haut-Allier émet **un avis favorable** sur le dossier de demande d'exécution de travaux de reprofilage des sédiments sur les berges de la retenue du barrage de Poutès.

### 💧 REFLEXION SUR LE CONTENU ET LE CALENDRIER DE DIFFUSION DE LA PLAQUETTE DE COMMUNICATION DU SAGE

Lors de la réunion de CLE du 20 octobre, les membres ont souhaité qu'un document soit réalisé pour expliquer les différents outils tels que le SAGE, le Parc Naturel Régional, les sites Natura 2000.

L'animatrice demande aux membres du bureau s'ils souhaitent que ce document soit la lettre d'information 2015.

Après plusieurs échanges, il est convenu de réaliser un document pour l'ensemble des membres de la CLE expliquant les différents outils et une lettre d'information annuelle sur l'état d'avancement de la procédure de SAGE.

Patrick Martin propose que des communiqués de presse soient réalisés pour informer la population locale de la vie de la CLE et de son bureau. Les membres du bureau valident cette proposition. L'animatrice proposera un projet de communiqué pour la réunion de ce jour.

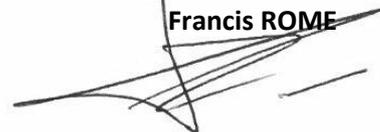
### 💧 POINTS DIVERS

L'animatrice informe les membres du bureau que suite aux derniers échanges avec la préfecture de Haute-Loire, ce ne sera pas un commissaire enquêteur comme convenu initialement, mais une commission d'enquête qui sera désignée pour l'enquête publique du SAGE.

Malgré l'anticipation, l'enquête publique sera ouverte en décembre, à cause des délais de publication dans la presse et les avis au public à faire imprimer.

La séance est levée à 12h00.

**Le Vice-Président de la CLE**  
**Francis ROME**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis Rome', written over the printed name.

Annexe 1  
Liste d'émargement



**SAGE du Haut-Allier**

Réunion de bureau du 18 novembre 2015

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
Jean-Marc BOUDOU	Maire de Védrine Saint Loup	EXCUSE
Jean-Claude TOIRON - Anne Claire GUENEE	Chambre d'Agriculture de la Lozère	EXCUSE
Gilbert FIELBAL	DDT 48	EXCUSE
Pierre POMHARÉ	conseil régional	
Yannick ERAUD	AELG	
REVEILLIÉZ Jean-Marie	DDT 43	
ARCHERT Paul	Maire de St HAON	
ROME Francis	Représ. Maires de H <sup>te</sup> Loire	
LEUMA Sylvain	EDF	
MARTIN Patrick	Fédération pêche 43	
SIMON Valérie	Direction SNAT	
SOUCHON Gérard	Com. Com Haut Allier	



Établissement public du ministère chargé du développement durable



**Bureau de la CLE**

Mercredi 18 novembre 2015

**SAGE**  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**Haut-Allier**

# ORDRE DU JOUR

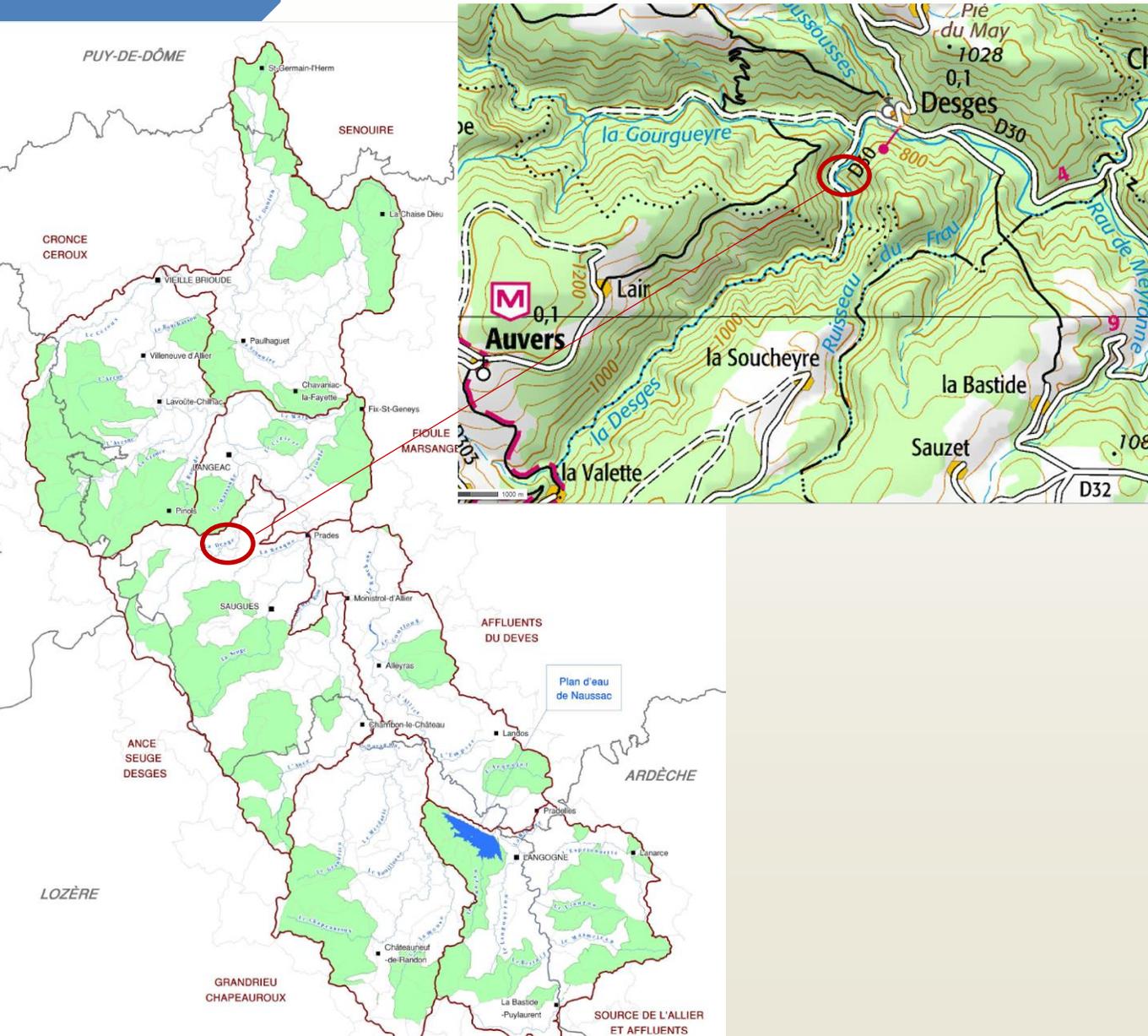
- Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges
- Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès
- Réflexion sur le contenu et le calendrier de diffusion de la plaquette de communication du SAGE
- Points divers : Point d'information sur l'enquête publique, guide d'entretien des cours d'eau (DDT 48)

# Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de microcentrale du Prat Haut sur la Desges

## Contexte :

- La DDT de la Haute-Loire sollicite l'avis de la CLE du SAGE du Haut-Allier sur le dossier de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la microcentrale hydroélectrique du Prat Haut,
- Renouvellement pour 30 ans (soit jusqu'en 2046)
- Rivière concernée = la Desges

# Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de microcentrale du Prat Haut sur la Desges



## Présentation :

- Ancien aménagement disposant d'un AP d'autorisation d'exploiter de 1986 arrivant à échéance en 2016,
- La Microcentrale et ses ouvrages annexes sont situés sur les communes de Desges, la Besseyre Saint Mary et Auvers.
- La puissance maximum brute est de 804 KW, avec un débit turbiné max de 1 m<sup>3</sup>/s et une hauteur de chute de 82m.
- Concernant la caractérisation du module observé sur la Desges à hauteur du barrage de la microcentrale, la DREAL Auvergne a procédé à une estimation des débits caractéristiques au niveau de la prise d'eau de la microcentrale. La surface estimée du **bassin-versant topographique est d'environ 47.4 km<sup>2</sup>. Le module est estimé à 0.82m<sup>3</sup>/s et le QMNA5 à environ 0.155m<sup>3</sup>/s.**

## Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges

- ▶ Barrage béton de 4m de long sur 1,50m de haut, équipé d'une passe à poissons en rive droite.
- ▶ Prise d'eau située en rive gauche de la Desges. Un canal puis une conduite forcée permettent d'acheminer l'eau jusqu'à la microcentrale.
- ▶ Le tronçon court-circuité est d'environ 2600m de long.
- ▶ Une sonde électronique de niveau placée dans le canal de dérivation à hauteur de la prise d'eau, permet de réguler le débit prélevé dans la rivière et de respecter le Qr. La sonde électronique permet d'ajuster en permanence l'ouverture de la vanne de la prise d'eau.



- ▶ Le débit réservé est porté à :
  - 200 l/s du 16 octobre au 31 mars, soit 24,4% du module
  - 300 l/s du 1<sup>e</sup> avril au 15 octobre soit environ 36,6% du module

Il transite par 2 échancrures calibrées : une alimente la passe à poissons ( $Q=200\text{l/s}$ ), l'autre est située sur le barrage ( $Q= 100\text{l/s}$  supplémentaire à partir du 1<sup>e</sup> avril).

## Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges

### Etat des lieux :

- Plusieurs mesures biologiques et physico-chimiques ont été effectuées en amont et en aval du barrage et ont permis d'arriver aux conclusions suivantes :
  - Les **paramètres physico-chimiques** sont également classés en « **très bon état** » en conditions d'étiage et proche du module, aucune différence significative entre l'amont et l'aval du barrage, notamment pour l'oxygène dissous et la température
  - Les données IBGN reflètent une **qualité hydrobiologique très bonne du milieu**,
  - Les pêches électriques ont révélé un peuplement quasi exclusivement **salmonicole** (Truite Fario), avec présence de chabots dans le TCC.

Tableau 13 : Evaluation de l'état écologique de la Desges- Etiage

Paramètres	Valeurs mesurées			Classes d'état		
	Point 1	Point 2	Point 3	Point 1	Point 2	Point 3
<b>Bilan de l'oxygène</b>						
Oxygène dissous (mg/l)	9,21	8,96	8,89	TRES BON	TRES BON	TRES BON
Taux de saturation en O <sub>2</sub> dissous (%)	93,2	92,1	92,2	TRES BON	TRES BON	TRES BON
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	< 3	< 3	< 3	TRES BON	TRES BON	TRES BON
Carbone Organique Dissous (mg/l)	1,6	1,6	1,6	TRES BON	TRES BON	TRES BON
<b>Température</b>						
Eaux salmonicoles	11,8	12,4	13,1	TRES BON	TRES BON	TRES BON
<b>Nutriments</b>						
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> (mg/l)	< 0,05	< 0,05	< 0,05	TRES BON	TRES BON	TRES BON
Phosphore total (mg/l)	< 0,05	< 0,05	< 0,05	BON	BON	BON
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/l)	< 0,15	< 0,15	< 0,15	TRES BON	TRES BON	TRES BON
NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> (mg/l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	TRES BON	TRES BON	TRES BON
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg/l)	3,2	3,1	3,1	TRES BON	TRES BON	TRES BON
<b>Acidification</b>						
pH	7,46	7,43	7,47	TRES BON	TRES BON	TRES BON

## Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges

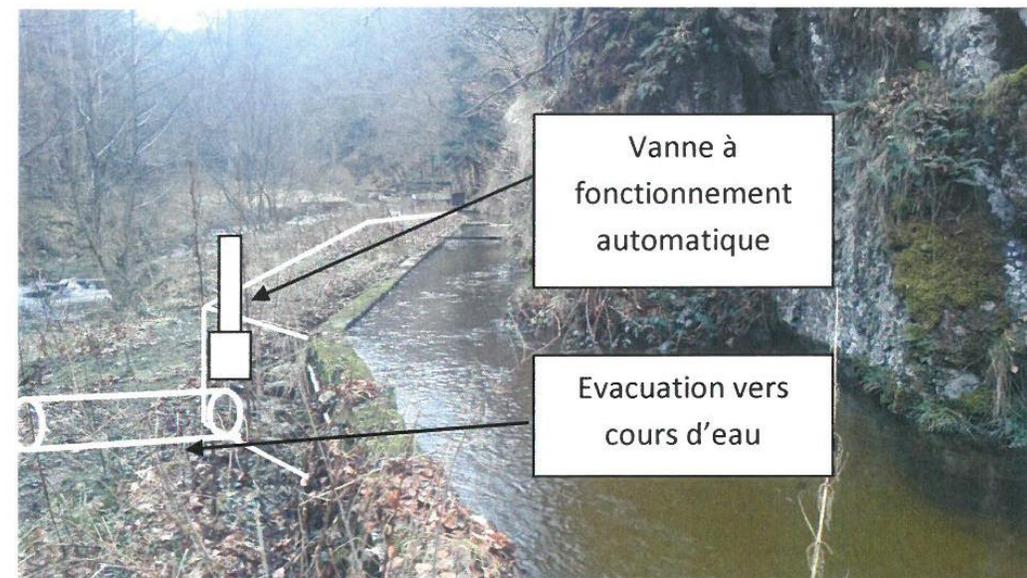
### Etat des lieux :

- ▶ La retenue est engravée, et le barrage est transparent vis-à-vis du transport sédimentaire. Cependant, les **quantités importantes de sédiments** transportées par la Desges engendrent une problématique sur la passe à poissons (diminution du débit) et le canal d'amenée (accumulation des sédiments).
- ▶ Le seuil est facilement contournable par la faune terrestre, aussi bien en rive gauche qu'en rive droite. Les animaux venant à tomber accidentellement dans l'eau peuvent facilement regagner la berge.

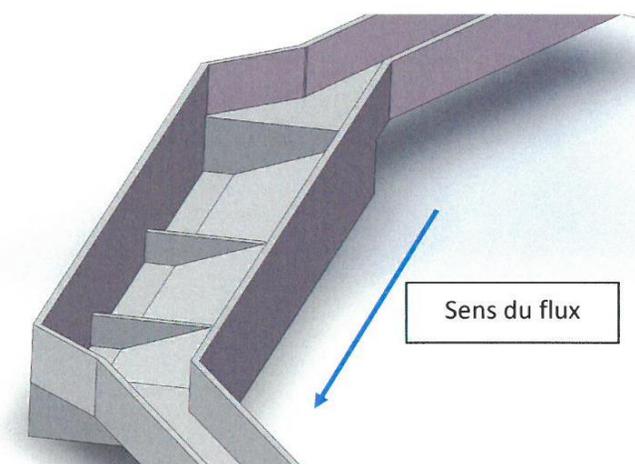
## Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges

### Evolution du projet :

- ▶ **Le débit réservé** actuellement égal à 200l/s et 300l/s sera porté à 120l/s, soit 14,4% du module. Une étude des débits minimums biologiques a été effectuée à partir du protocole dit des microhabitats : ESTIMHAB.
- ▶ Dans le cadre de l'évolution du débit réservé, il passera en totalité par **la passe à poisson dont les échancrures seront modifiées**. De plus, afin de limiter l'ensablement de cette dernière et d'améliorer le **transport sédimentaire** avec une restitution régulière des sédiments au cours d'eau, la société prévoit :
  - L'automatisation de la vanne de dégravage présente sur le barrage
  - La mise en place d'un dessableur dans le canal d'amenée, en amont immédiat du plan de grilles.
- ▶ Un **exutoire de dévalaison** sera également réalisé à hauteur du plan de grilles (maille de 15mm de diamètre) pour permettre aux espèces piscicoles de rejoindre le cours d'eau.



Plan 3D



## Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges

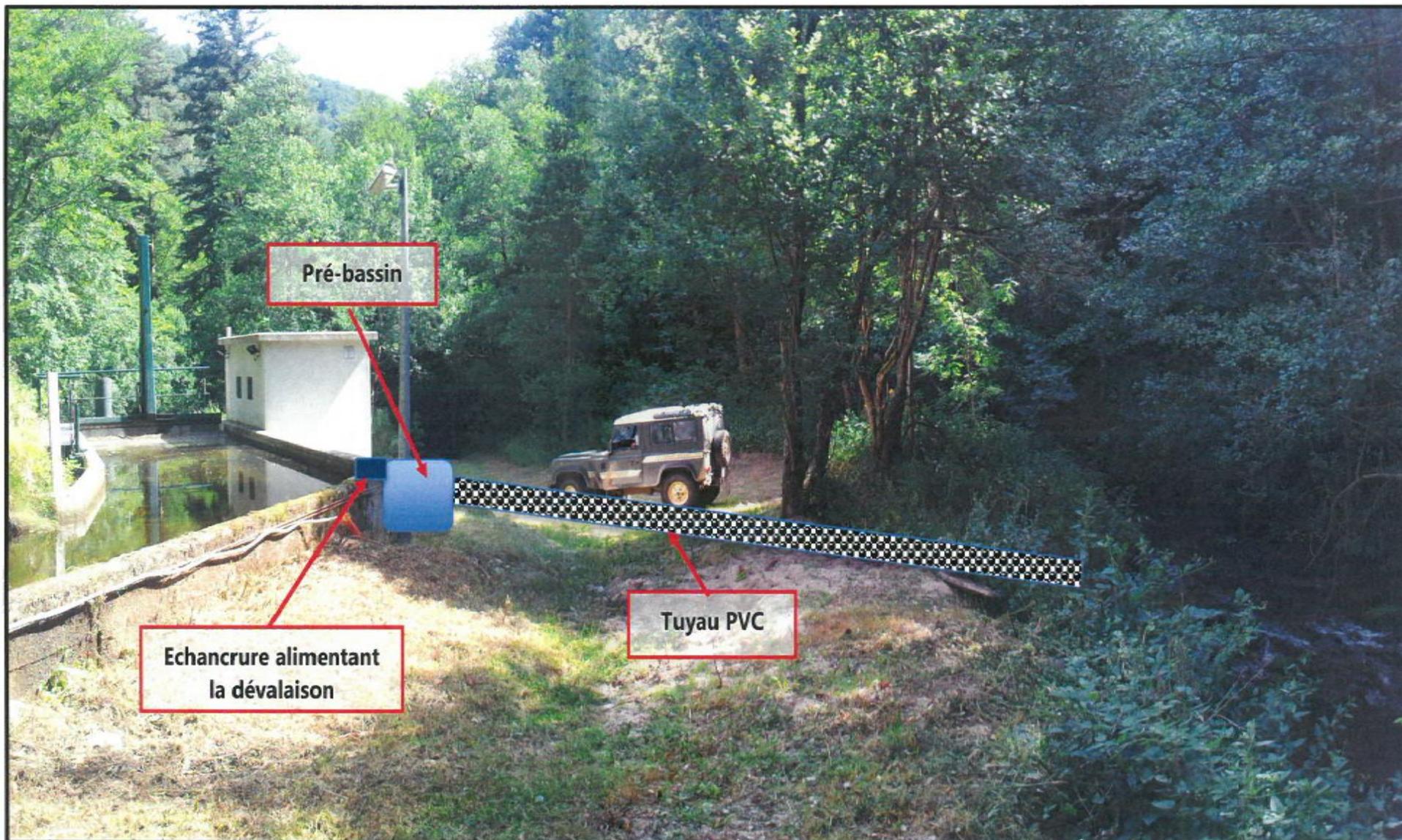


Figure 3 : Représentation du dispositif de dévalaison

## Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges

### Compatibilité avec le SAGE du Haut-Allier :

- L'étude d'incidence indique qu'aucun SAGE n'est présent sur la zone d'étude. **Le projet de SAGE du Haut-Allier n'a donc pas été pris en considération.**
- Incohérence dans la rédaction par rapport au SDAGE pris en référence. A plusieurs reprises le SDAGE Rhône-Méditerranée est cité, et le tableau 20, mettant en relation les mesures du SDAGE Loire-Bretagne avec les impacts que les installations de la microcentrale sont susceptibles de générer sur les eaux superficielles, ne correspond à aucun des chapitres du SDAGE Loire-Bretagne.

# Avis de la CLE sur la demande de renouvellement d'autorisation de la microcentrale du Prat Haut sur la Desges

## Compatibilité avec le SAGE du Haut-Allier :

### **Objectif 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité**

#### **4.1 : Inciter à la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique**

##### **4.1.1 : Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique**

Le projet prévoit l'amélioration de la continuité écologique piscicole et sédimentaire à travers la réalisation d'aménagement tels que l'exutoire de dévalaison, la modification des échancrures de la passe à poisson ou encore la mise en place d'un dessableur dans le canal d'amenée.

### **Objectif 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité**

#### **4.3 : Préserver les zones humides et maintenir la biodiversité**

##### **4.3.4 Préserver les espèces patrimoniales**

Le projet prévoit une diminution du débit réservé de 200 l/s (300 l/s) à 120 l/s. Ce débit est conforme à la réglementation en vigueur mais cela engendre une diminution du débit dans le TCC où la présence de Truite fario et de chabots est avérée.

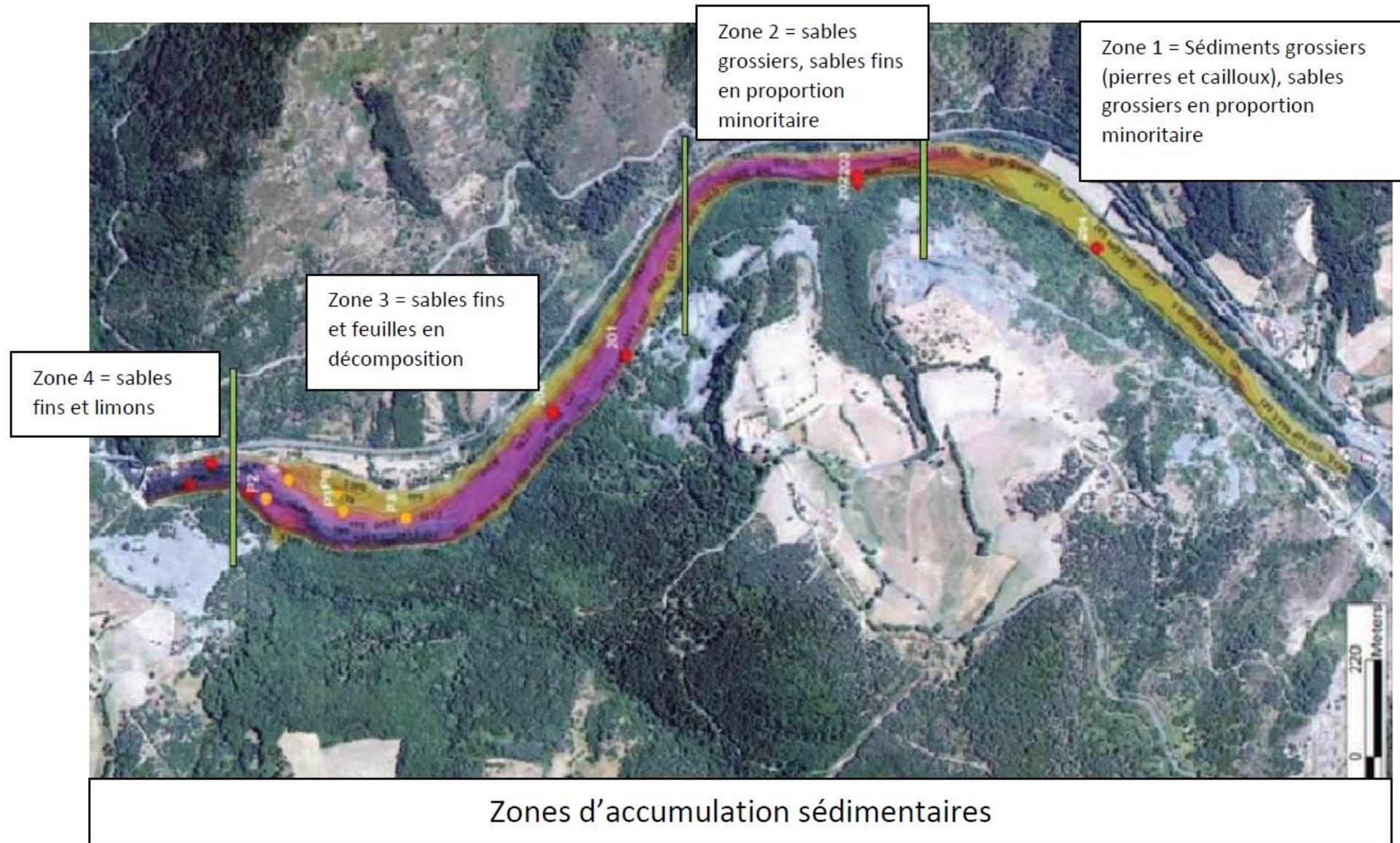
## Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès

### Contexte :

- ▶ Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'exécution de travaux de **reprofilage des sédiments sur les berges de la retenue du barrage de Poutès**, la DREAL Auvergne a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier avant le 1<sup>e</sup> décembre 2015.
- ▶ L'objet du dossier soumis pour avis est une **mesure de réduction d'impact** du prochain dossier d'exécution, qui **vis** à **limiter la mobilisation des sédiments lors de l'opération de vidange** totale du barrage programmée en 2017.
- ▶ Les travaux sont prévus sur **3,5 mois environ de mi-juin à fin septembre 2016**, hors repli de chantier. Le planning ci-après indique l'enchaînement des principales phases du chantier :
  - Abaissement de la retenue
  - Installation chantier - travaux préparatoires : une semaine à partir de mi-juin
  - Ressuyage des atterrissements exondés : 2-3 semaines sur la période mi-juin / fin juin
  - Reprofilage des berges et mise en place du passage busé : 2 mois sur la période juillet / fin septembre
  - Remontée du plan d'eau : de l'ordre de 1 semaine, fin septembre.

Les opérations de débroussaillage au niveau des accès et l'éventuel élagage ou coupe d'arbres se fera sur la période automne 2015 – hiver 2016 (surface concernée très limitée).

## Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès



## Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès

### Etat des lieux :

#### **Les analyses ne révèlent aucune pollution des sédiments.**

Plusieurs mesures biologiques et physico-chimiques ont été réalisées pour déterminer la qualité des eaux de l'Allier et de la retenue de Poutès.

Les principales conclusions sont présentées ci-dessous :

- => Qualité écologique de l'Allier bonne à très bonne pour les stations situées en amont et en aval de la retenue,
- => Qualité écologique de la retenue considérée comme « moyenne ».
- => Les peuplements piscicoles ne sont pas fondamentalement différents entre l'amont, la partie aval du tronçon court-circuité et l'aval de Monistrol.

La caractérisation des habitats présents au niveau de la zone d'étude a également été réalisée sur la période printemps /été 2013 et 2014.

## Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès

### Compatibilité avec le SAGE du Haut-Allier :

#### **Objectif général 2 : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines**

##### **2.1: Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau et les pollutions**

##### **2.1.2 Poursuivre et améliorer le suivi de la qualité des eaux superficielles**

Des suivis physico-chimiques (en amont et en aval du barrage) seront effectués une à deux fois par jour selon la station, lors de l'abaissement de la retenue et durant la période de travaux, pour vérifier la variation de certains paramètres ( $\text{NH}_4^+$ , MES,  $\text{NH}_3$ ,  $\text{O}_2$ ).

Des seuils ont été établis pour engager des actions de modulation de la vitesse du plan d'eau en cas de dépassement.

#### **Objectif général 3 : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides**

##### **3.3 : Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages**

##### **3.3.2 Sécuriser les usages en tenant compte de la ressource**

Le secteur entre le barrage de Poutès et le camping de Monistrol d'Allier est interdit à la navigation toute l'année. En fin de TCC, au niveau du camping de Monistrol d'Allier, les hauteurs d'eau seront un peu moins importantes en raison de la diminution du débit réservé dans le TCC pendant la durée des travaux. Toute fois cette diminution ne remettra pas en cause la fonctionnalité de la mise à l'eau pour le canoë-kayak présent dans ce secteur. En effet, le débit transitant dans le TCC sera compris entre 1,5 et 2,5 m<sup>3</sup>/s (plus les apports soit la même gamme de débits que l'ancienne valeur de débit réservé (2,5 m<sup>3</sup>/s jusqu'en 2012)).

- ➔ **Informers les professionnels des sports d'eau vive en amont de la saison.**

## Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès

### Compatibilité avec le SAGE du Haut-Allier :

#### **Objectif général 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité**

##### **4.2 : Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques**

##### **4.2.2 : Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau**

Le reprofilage de la retenue est réalisé afin de réduire les impacts des futurs travaux de reconfiguration du barrage de Poutès. Le nouveau barrage sera transparent pour le transport solide. Les matériaux grossiers actuellement stockés dans la retenue vont être remobilisés.

L'hydromorphologie du cours d'eau en bénéficiera.

A terme le reprofilage de la berge rive droite, s'inscrivant dans le projet global de reconfiguration du barrage de Poutès, permettra au site de retrouver un caractère plus alluvial avec un cours d'eau moins large et une retenue réduite. La revégétalisation des berges naturelles sera privilégiée, avec une réimplantation d'hélophytes issus du site afin de stabiliser les bordures.

Un suivi de cette revégétalisation sera réalisé dans le cadre des suivis de l'ensemble des opérations de reconfiguration du barrage.

##### **4.3 : Préserver les zones humides et maintenir la biodiversité**

##### **4.3.4 : Préserver les espèces patrimoniales**

Le choix de la période des travaux de reprofilage a tenu compte des conditions hydrologiques favorables, des périodes de migrations du Saumon, et des périodes sensibles de reproduction des espèces potentiellement impactées par le projet.

Afin d'éviter les phénomènes de mortalité piscicole dues à une sur-concentration des individus dans ce volume résiduel, une pêche de décompression sera réalisée au moment de l'abaissement, avant le début des travaux

## Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès

### Compatibilité avec le SAGE du Haut-Allier :

#### Objectif général 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité

#### 4.4 : Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques

##### 4.4.1 Encadrer les sports de pleine nature pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques

Les risques de dégradation de la qualité d'eau à l'aval seront faible grâce à un abaissement lent de la retenue et à la présence d'un volume suffisant pour décanter efficacement les matériaux sableux remobilisés lors des travaux de reprofilage des berges.

L'abaissement du plan d'eau puis les travaux de reprofilage vont augmenter la concentration en colloïde dans l'eau. Ces colloïdes n'ont pas d'incidence sur la qualité de l'eau mais ils vont engendrer une augmentation de la coloration naturelle de l'eau de l'Allier et une potentielle baisse de sa transparence.

Le critère de la transparence pour la qualité des eaux de baignades est de 1 m (mesure au disque de Secchi). Il est difficile de se prononcer si le respect de ce critère va être problématique ou non pour la zone de baignade de Monistrol. Une prise de contact sera réalisée sur ce sujet avec la commune de Monistrol pour identifier comment gérer ce problème potentiel durant la saison estivale.

- **La baignade de Monistrol d'Allier est actuellement classée « excellente ». En cas de déclassement, l'année 2016 sera comptabilisée dans le calcul jusqu'en 2020. Attention aux conséquences pour la commune (mise à jour du profil de baignade...)**

## Avis de la CLE sur le reprofilage de la retenue de Poutès

### Compatibilité avec le SAGE du Haut-Allier :

**Objectif général 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité**

**4.5 : Mesurer la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant**

**4.5.1. : Diagnostiquer et analyser périodiquement l'évolution des espèces exotiques envahissantes et agir en cas de besoin**

Afin de se prémunir de l'introduction et de la dispersion d'espèces végétales invasives, les engins devront arriver sans résidus de terre (nettoyage préalable avant d'arriver sur le site du chantier), afin d'éviter les mottes de terre en provenance d'autres chantiers qui pourraient venir « contaminer » le site.

#### **Règle n°1 : Encadrer la réalisation des ouvrages de franchissement des cours d'eau**

Afin de pouvoir reprofiler la zone aval, un passage busé sera mise en place une fois la retenue abaissée. Il permettra aux engins d'atteindre les matériaux situés en rive gauche.

Il sera constitué de buses en béton ou tuyaux métalliques d'une longueur de 5 m minimum pour permettre le passage des camions et pelles.

- **La règle n° 1 ne s'applique pas aux ouvrages temporaires.**

## Réflexion sur le contenu et le calendrier de diffusion de la plaquette de communication du SAGE

Le bilan de la concertation a montré un amalgame entre plusieurs procédures en cours savoir :

- Le SAGE du Haut-Allier
- Le PNR des sources et Gorges de l'Allier
- Natura 2000

Les membres de la CLE ont proposé lors de la séance plénière d'octobre de réaliser une plaquette de communication permettant d'expliquer ces procédures et la manière dont elles se complètent.

- Définition du contenu?
- Calendrier de diffusion : après enquête publique? Après approbation finale au moment de la réalisation du guide d'application du SAGE?

## Points divers

### Enquête Publique :

- 11 lieux de permanence :
  - Puy de Dome : Saint Germain L'herm,
  - Ardèche : Lanarce,
  - Cantal : La Chapelle Laurent,
  - Lozère: Langogne, Châteauneuf de Randon, La Bastide-Puy-Laurent
  - Haute Loire : Saugues, Langeac, Vieille Brioude, Costaros et La Chaise Dieu.
- Siège de l'enquête publique = Mairie de Langeac
- 1 commissaire enquêteur + 1 suppléant (possible commission d'enquête)
- Dates non arrêtées (mi-décembre)
- Un courrier sera envoyé par la cellule d'animation aux communes, préfetures et sous-préfetures concernées par le projet avec un CD rom comprenant l'ensemble du dossier d'enquête publique ainsi que deux avis public au format A2.

## Points divers

Guide d'entretien des cours d'eau – DDT 48:

- Dans le cadre de l'instruction "cours d'eau", en plus de la cartographie, un guide sur l'entretien des cours d'eau doit être décliné par chaque territoire.
- Base = guide national préciser en fonction des particularités du territoires
- Concertation au sein d'un Copil composé : de la DDT 48, de la fédération de pêche de Lozère, AELB, ONEMA, COPAGE, chambre d'Agriculture de Lozère, des animateurs SAGE, de la DREAL LR, Conseil départemental.
- Remarques à apporter avant le 9 novembre.